

UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

HIS4670-30
Histoire de l'Afrique avant la colonisation

Hiver 2022 – 3 crédits
Mercredi, de 14h à 17h
du 12 janvier au 20 avril
Site Web: https://moodle.uqam.ca

Professeur : Chétima Melchisedek
Courriel : chetima.melchisedek@uqam.ca
Bureau : A-6125
Disponibilité : - Mercredi, 10h-12h
- Sur Rendez-vous

Je vous souhaite la bienvenue à ce cours et vous remercie de l'avoir choisi. J'espère que vous prendrez du plaisir du temps que nous passerons ensemble, et que vous trouverez l'étude de l'histoire de l'Afrique précoloniale à la fois utile et captivante. Prenez quelques minutes pour lire et vous familiariser avec ce syllabus ainsi qu'avec les différentes thématiques que nous explorerons et les dates limites de remise de vos travaux.

TABLE DES MATIÈRES

1 Description du cours 2
2 Objectifs du cours 2
3 Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage 2
3.1 Formules pédagogiques 3
4 Sommaire des évaluations – Pondération 4
5 Calendrier du cours 6
6 Modalités du cours 8
6.1 Modalités de participation au cours 8
6.2 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 8
6.3 Modalités de remise des travaux 8
6.4 Modalités de consultation des travaux et des examens 8
6.5 Modalités d'évaluation de la langue 8
6.6 Modalités d'évaluation des enseignements 8
7 Bibliographie - MÉdiagraphie 9
7.1 documentation obligatoire 9
7.2 documentation complémentaire 9
8 Références 10
8.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 10
8.2 Document et Informations additionnelles 11
8.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 12
8.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 13
8.5 Compétences 14

1 DESCRIPTION DU COURS

Ce cours s'adresse aux étudiantes, étudiants qui souhaitent développer leurs connaissances historiques de l'Afrique qui ne soient pas nécessairement dérivées des images véhiculées dans les médias. Les supports de cours leur permettront, à la fois, de saisir la complexité et les dynamiques des structures sociales et économiques de l'Afrique avant la colonisation, et d'appréhender ses divers contacts avec le monde extérieur, à travers notamment le commerce et la traite atlantique. L'objectif des cours magistraux et des devoirs sera d'initier les étudiantes, étudiants à certaines des méthodes fondamentales de l'enquête historique : analyses et évaluations des preuves, cadrage et présentation d'arguments historiques, rédaction scientifique, communication orale, etc. Le cours ne suppose aucune formation préalable en histoire africaine. Toutefois, il exigera des étudiantes, étudiants une lecture attentive des documents affectés à chaque leçon.

2 OBJECTIFS DU COURS

L'objectif du cours est de démystifier une grande partie des clichés associés à l'histoire et aux cultures africaines. En effet, l'histoire de l'Afrique est le plus souvent présentée comme une longue narration débouchant presque toujours sur la pauvreté, la maladie, la famine ou encore la guerre. Il est donc attendu que les étudiantes, étudiants soient capables de remettre en cause ces images en questionnant les sources du savoir produit sur l'Afrique, en analysant de manière critique ce qui leur est présenté comme un fait, et en expliquant les diverses forces externes et internes qui ont façonné les sociétés africaines entre le XIe siècle et le début de la colonisation européenne au XIXe siècle.

À la fin du cours, les étudiantes, les étudiants devraient notamment avoir amélioré leurs capacités pour :

- Appréhender l'histoire et les dynamiques des États et des sociétés africaines médiévaux en identifiant la spécificité de leur organisation politique, sociale et culturel
- Analyser les interactions entre ces sociétés africaines du « Moyen-âge » et celles d'autres parties du monde
- Cerner les caractéristiques culturelles, sociales et politiques des pratiques africaines de l'esclavage en montrant comment celles-ci se sont elles-mêmes développées sous l'influence du commerce transatlantique, en particulier du XVe au début du XIXe siècle ;
- Se familiariser avec les différentes méthodologies, et les sources primaires et secondaires utilisées par les historiennes, historiens pour explorer le passé de l'Afrique

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

FORMAT DU COURS

Le cours s'effectuera en mode présentiel et sera rythmé par des conférences magistrales du professeur, des exposés d'étudiantes et d'étudiants, des discussions en classe sur les lectures et les films documentaires proposés. Tout ou une partie de ces approches pédagogiques seront utilisées à n'importe quelle période du cours, mais conformément au calendrier établi. Compte tenu de la formule retenue (mode présentiel), la présence à toutes les séances est requise. Les étudiantes, étudiants doivent terminer leurs devoirs de lecture avant de venir en salle, et se préparer avec des questions dont elles, ils aimeraient discuter avec le reste de la classe. Les débats en classe – fortement encouragés – permettront aux étudiantes, étudiants d'évaluer et d'élargir leur compréhension de la thématique du cours. Bien que la plupart des supports pédagogiques soient basés sur des lectures hebdomadaires, le professeur pourrait au besoin recommander d'autres ressources à explorer. Les documents obligatoires et additionnelles à lire seront placées sur le site Moodle du cours. Le professeur se réserve le droit de faire appel à chaque étudiante, étudiant pour qu'elle, il présente son résumé de lecture, dirige une séance de discussions, ou réponde à des questions spécifiques. Le professeur encourage les étudiantes, étudiants à le rencontrer pour obtenir de l'aide si elles, ils éprouvent des difficultés avec le cours.

LECTURES OBLIGATOIRES

De nombreux étudiantes, étudiants trouveront leur première introduction à l'histoire africaine difficile et déconcertante. Vous aurez en effet à vous confronter à des lectures contenant des dizaines de noms et de mots inconnus ainsi qu'un vocabulaire conceptuel qui vous sera peut-être nouveau. Ne soyez aucunement effrayés, car cela est tout à fait normal. En faisant vos devoirs de lecture, n'essayez surtout pas de vous souvenir de chaque nom de lieu ou de personne ni de chaque événement ; concentrez-vous plutôt sur les thèmes généraux et les concepts centraux en lien avec la thématique du jour.

FILMS DOCUMENTAIRES

Nous aurons à visionner deux films documentaires dans le cadre de ce cours : 1. Keïta, l'héritage du griot; et 3. Racines, saison 1, épisode 1. Le but de ces films documentaires est de compléter les lectures, les cours magistraux et autres activités menées en salle. Certaines des vidéos incarnent des images troublantes et bouleversantes de l'histoire africaine, car renvoyant à l'esclavage, au colonialisme, et au racisme. Celles-ci ne visent pas à réprimer un groupe, une société, un État ou une puissance coloniale, mais plutôt à problématiser et à éclairer des processus historiques, et à présenter aux étudiantes, étudiants d'autres aspects des sociétés africaines précoloniales très souvent absents dans les débats académiques.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Il y aura plusieurs travaux à effectuer au cours du semestre. Ils sont conçus pour digérer vos lectures, pour compléter les cours magistraux et pour alimenter les débats en classe. Ils doivent être accomplis ou remis à temps. Tout travail écrit doit être original. Aussi exigeants qu'ils puissent paraître, ne considérez pas vos devoirs comme un supplice, mais plutôt comme une opportunité pour appréhender et synthétiser vos lectures. Tous les travaux écrits sont à remettre sur Moodle (en format Word) avant la date limite indiquée sous la rubrique 'Évaluation'. Voici les activités d'évaluation que vous aurez à réaliser tout au long de la session :

a. Résumés des lectures et participation aux discussions

Chaque étudiante, étudiant lira en moyenne deux articles et/ou chapitres de livres par semaine sur un thème particulier se rapportant au cours. Chaque séance de cours sera subdivisée en trois parties : dans la première heure, 5 à 6 étudiantes, étudiants, préalablement désignés par le professeur, fourniront un bref résumé oral des principaux arguments trouvés dans les articles/chapitres d'ouvrages, après quoi suivra une discussion en classe. Ces mêmes étudiantes, étudiants enverront au professeur leurs résumés d'une page par article/chapitre d'ouvrage un jour avant la séance. Le professeur les compilera et les mettra à la disposition de la classe à la veille de la séance. La deuxième partie du cours, d'une durée d'une heure également, sera consacrée au travail en sous-groupe de 6 personnes. Les étudiantes, étudiants se réuniront dans leurs groupes pour discuter autour d'un sujet (cela peut être un concept, un personnage, un mythe ou légende, un document primaire, une question de discussion, etc.). Par la suite, chaque groupe partagera ses réponses avec la classe. Veuillez noter que chaque groupe sera responsable de diriger la discussion sur les questions qu'il aura formulées. Enfin, au cours de la troisième partie, le professeur fera une présentation magistrale d'une durée de 40 à 45 minutes, après quoi suivra une période de questions-réponses d'environ 15 minutes.

Les discussions autour des lectures hebdomadaires constitueront donc une bonne partie du cours. Les étudiantes, étudiants doivent donc y participer activement. La participation active au cours comprend l'assiduité et la ponctualité, la prise de notes, la contribution aux activités de discussion en classe, les questions et les réponses aux questions, et le respect des directives de la classe. Elle consiste également à respecter les opinions et les perspectives des autres, aussi divergentes soient-elles.

b. Travail de mi- session « à la maison » : Lettre à Nicholas Sarkozy

En guise d'examen de mi-session, chaque étudiante, étudiant rédigera une lettre en réaction au discours de Nicholas Sarkozy sur l'homme africain tenu à l'Université Cheikh Anta Diop (Dakar) en 2007. Il est important que chaque article identifie et développe deux à trois clichés sur l'Afrique convoqués par Sarkozy dans son discours. Ensuite, l'étudiante, l'étudiant devra convoquer deux à trois arguments puisés dans ses lectures qui contredisent ou remettent en question lesdits clichés. Votre lettre devra être comprise entre 2000 à 2500 mots, notes et bibliographie exclues, et doit être rendue à la date du 23 février 2022.

c. Compte-rendu critique de la charte du Mandé

Chaque étudiante, étudiant devra effectuer un compte rendu critique la charte du Mandé en précisant, entre autres :

- ◊ Ses origines
- ◊ Son contenu et les différentes versions
- ◊ Les débats autour de son authenticité
- ◊ Sa reconnaissance internationale
- ◊ Ses enjeux contemporains
- ◊ Tout autre élément pertinent jugé par l'étudiante, l'étudiant

Votre manuscrit devra être comprise entre 2500 à 3000 mots, notes et bibliographie exclues, et doit être rendue à la date du 06 avril 2022.

d. Examen de fin de session

La durée maximale de l'examen finale est de trois heures. Il portera sur toute la matière du cours et comportera trois parties :

- ◊ Identification des termes
- ◊ Trois questions à développements courts
- ◊ Une question à développement long

L'examen de fin de session aura lieu le 13 avril 2022. Le professeur fournira des indications complètes au plus tard deux semaines avant la date de l'examen.

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS – PONDÉRATION

Travaux évalués	Pondération en %	Date de remise ou d'examens
Résumé des Lectures & Participation au cours - Résumés oraux et/ou écrits des lectures - Contribution aux activités de discussion - Questions et réponses aux questions - Assiduité et ponctualité	15%	Cf. calendrier
Examen INTRA - Lettre à Nicholas Sarkozy	30%	26 février 2022
Compte-rendu critique de la charte du Mandé - Lire et effectuer une revue critique de la charte du Mandé, encore appelé charte de kouroukan fouga	20%	23 mars 2022
Examen FINAL - Identification de termes - Trois questions à développement court - Question à développement long	35%	13 avril 2022

Critères d'évaluation des travaux écrits.

Analyse de contenu 70%	Dans quelle mesure l'étudiante, l'étudiant répond-il à la question ? Les arguments sont-ils pertinents, suffisants, clairement expliqués et convaincants? La synthèse de l'information est-elle adéquate? La thèse est-elle bien développée ? Les preuves à l'appuis de la thèse sont-elles suffisantes et correctement expliquées?
Références et sources 10%	L'étudiante, l'étudiant a-t-elle/-il choisi des sources appropriées? A-t-elle/il utilisé un nombre suffisant de sources ? Les sources sont-elles fiables et correctement citées aussi bien dans le texte que dans la bibliographie ? Toutes les références mentionnées dans le texte sont-elles présentes dans la bibliographie?
Structure du texte et style 10%	La structure du texte est-elle cohérente et bien organisée ? Existe-t-il des transitions claires et appropriées entre les différents paragraphes ? L'étudiante, l'étudiant utilise-t-elle/-il une écriture académique adéquate, avec une variété de phrases simples et bien structurées ? Le vocabulaire et la compréhension des concepts sont-ils suffisamment précis?
Exactitude et Précision 10%	Les ponctuations et les connecteurs logiques sont-ils utilisés avec précision ? Les majuscules sont-elles utilisées correctement ? L'orthographe, la syntaxe et la grammaire sont-elles suffisamment bien formulées? Les formes verbales (temps et accord) sont-elles utilisées de manière appropriée?

Critères d'évaluation des prestations orales.

Les critères d'évaluation des prestations orales seront les suivants : le respect du temps alloué, la clarté, la précision et la qualité du langage employé, la structure du travail oralement présenté, l'esprit de synthèse, la capacité d'analyse critique, la pertinence des sources convoquées, la qualité de la présentation Power Point, et la pertinence des réponses aux questions.

Résultats d'apprentissage.

Après avoir réussi ce cours, les étudiantes, étudiants seront capables de :	**Activités pour atteindre les résultats d'apprentissage**
Connaissances historiques Appréhender les grandes dynamiques des États africains médiévaux, et les liens entre l'Afrique et les autres parties du monde via le commerce et la traite atlantique	- Participation active en classe - Travail de groupe sur un État africain du M-Â - Compte rendu critique d'ouvrage
Esprit critique Évaluer et analyser de manière critique les connaissances produites sur l'Afrique grâce au recours à une diversité de sources, à la fois écrites et orales	- Lettre à Nicholas Sarkozy - Compte-rendu critique d'ouvrage - Examen final
Compétences rédactionnelles Lire et interpréter des ouvrages et des articles sur l'histoire de l'Afrique précoloniale en formulant des arguments historiques convaincants tout en maintenant un niveau de langue acceptable	- Résumés des lectures hebdomadaires - Lettre à Nicholas Sarkozy - Compte-rendu d'ouvrage
Capacités de présentation Développer et articuler oralement un récit historique clair et cohérent en établissant des liens entre les événements, les personnes et les institutions qui ont déterminé le cours de l'histoire africaine	- Exposés oraux des résumés de lecture - Exposés oraux sur les États africains du M-Â - Exposés oraux des compte-rendu d'ouvrage
Compétences en recherche Reconnaître les différentes procédures par lesquelles les spécialistes de l'histoire africaine identifient les sources, recueillent des preuves et tirent des conclusions	- Compte-rendu critique d'ouvrage - Lettre à Nicholas Sarkozy

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Lecture ou travail à faire avant la séance
1	12 Janvier	INTRODUCTION	
2	19 Janvier	PLANTER LE DÉCOR SARKOZY ET OBAMA EN AFRIQUE	Lecture obligatoire : - Bâ Konaré. 2008. « Introduction », dans Bâ Konaré (dir.), *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*. Paris, Découverte, pp. 21-39. Lecture facultative : - Achille Mbembe. 2007. L'Afrique de Sarkozy. Mouvements 52 (4), pp. 65-73. Ressources additionnelles (obligatoires): - Discours de Nicolas Sarkozy à Dakar - Discours de Barak Obama à Accra Vidéo (visionner à la maison): Chimamanda Ngozi, Le danger d'une histoire unique
3	26 Janvier	LES ALMORAVIDES	- Histoire générale de l'Afrique, vol. III – L'Afrique du VIIe au XIe siècle, pp. 266-284. - Jean-Louis Triaud. 1995. « L'expansion de l'islam en Afrique », dans J.C. Garcin (dir.). *États, sociétés et cultures du Monde musulman médiéval*. Paris : Presses Universitaires de France, pp. 397-429.
4	02 Février	L'EMPIRE DU GHANA	- David Conrad, *Empire of Medieval West Africa*, pp. 17-31 - Jean-Louis Triaud. 1999. « Le nom du Ghana : mémoire en exil, mémoire importée, mémoire appropriée », dans J.L. Triaud (dir.), *Histoire d'Afrique : enjeux de mémoire*, pp. 235-280.
5	09 Février	L'EMPIRE DU MALI	Lectures obligatoires: - Histoire générale de l'Afrique, vol. IV – L'Afrique du XIIe au XVIe siècle, pp. 99-114; et pp. 127-136. - Francis Simonis. 2015. « L'Empire du Mali d'hier à aujourd'hui », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* 128, pp. 71-86.
6	16 Février	MANSA MUSA : L'HOMME LE PLUS RICHE DE TOUS LES TEMPS?	- Des documents de sources primaires seront déposés par l'enseignant sur zoom Film documentaire (à visionner à la maison) Keïta, l'héritage du griot
7	23 Février	L'EMPIRE DU SONGHAÏ	- Histoire générale de l'Afrique, vol. IV – L'Afrique du XIIe au XVIe siècle, pp. 137-150. - Moussa Paré. 2014. « L'économie rural dans le Bilad al-Sudan occidental (XVe-XVIe siècle) », Études rurales 193 (1), pp. 95-106. Attention : Votre document « Lettre à Nicolas Sarkozy » doit être soumis au plus tard le vendredi 26 février 2022.
8	02 Mars	SEMAINE DE LECTURE	
9	09 Mars	TRAITE TRANSATLANTIQUE ET TRANSFORMATIONS DE L'AFRIQUE	Lectures obligatoires: - Paul Lovejoy. 2017. « L'Afrique et l'esclavage », dans *Une histoire de l'esclavage en* Afrique. Paris : Karthala, pp. 23-55. - John Illife. 1997. « La Traite négrière atlantique », dans *Les Africains : histoire d'un continent*. Paris : Flammarion, pp. 185-227.

			- Kinvi Logossah. 2008. « Aux origines de la traite transatlantique : introduction au débat sur la responsabilité africaine », dans *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*. Paris : La Découverte, pp. 189-200. Film documentaire (à visionner à la maison) - Alex Haley, Racines, Saison I, Épisode I
10	16 Mars	ESCLAVAGE DANS LES SOCIÉTÉS AFRICAINES	Lectures obligatoires: - Suzanne Miers. 2005. « Le nouveau visage de l'esclavage au XXe siècle », *Cahiers d'études africaines* 179-180, pp. 667-688. - Roger Botte. 2000. « L'esclavage africain après l'abolition de 1848: Servitude et droit du sol », *Annales. Histoire, Sciences Sociales* 55 (5), pp. 1009-1035. - Lotte Pelckmans. 2021. « Récits cinétiques » : le déplacement comme récit de contestation des *wahayu*, concubines de statut servile dans les régions frontalières du Niger et du Nigeria", *Esclavages & Post-esclavages* 4 [disponible en ligne].
11	23 Mars	ESCLAVAGE & COLONISATION RÉPARATION & RESTITUTION	Attention! ◊ Travail à rendre : compte-rendu critique de la charte du Mandé Lectures obligatoires: - Kwame Anthony Appiah. 2004. « Comprendre les réparations », *Cahiers d'études africaines* 173-174, pp. 25-40. - Ade Ajayi. 2004. « La politique de Réparation dans le contexte de la mondialisation », *Cahiers d'études africaines* 173-174, pp. 41-63. - Michel Giraud. 2004. « Le passé comme blessure et le passé comme masque », *Cahiers d'études africaines* 173-174, pp. 65-79.
12	30 Mars	ESCLAVAGE, MÉMOIRES ET MOBILISATIONS POLITIQUES	Lectures obligatoires: - Ibrahima Thioub. 2008. « L'esclavage et les traites en Afrique occidentale : entre mémoires et histoires », dans *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*. Paris, Découverte, pp. 201- 2013. - Issa Saïbou. 2005. « Paroles d'esclaves au Nord-Cameroun », *Cahiers d'études africaines* 179-180, pp. 853-877. - Gardini Marco. 2015. « L'activisme politique des descendants d'esclaves à Antananarivo : les héritages de Zoam », *Politique africaine* 2015 (4), pp. 23-40.
13	06 Avril	RÉVISION GÉNÉRALE	Évaluation du cours par les étudiantes, étudiants
14	13 Avril	EXAMEN DE FIN DE SESSION	L'examen portera sur l'ensemble du cours
15	20 Avril	BILAN DU COURS	

Rappel important

Le syllabus du cours sera mis à votre disposition via le site Moodle. Il sera notre guide et notre référence constante tout au long de la session. Il est de la responsabilité individuelle de chaque étudiante, étudiant de suivre toutes les directives indiquées dans ce syllabus : objectifs du cours, résultats d'apprentissage, devoirs de lecture, travail de recherche, compte-rendu d'ouvrage, exigences d'examen, dates d'échéance, etc. En cas de changement dans l'horaire des séances, par exemple en raison des intempéries, le professeur l'annoncera en classe et/ou vie le site Moodle. Si vous ne comprenez pas un aspect particulier du plan de cours ou du programme, veuillez demander des éclaircissements au professeur.

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

En tant que professeur, il est de ma responsabilité de planifier et de veiller à l'atteinte des objectifs fixés pour ce cours. Pour cela, j'apporterai autant que faire se peut mon expertise et mes connaissances en classe. Je vous guiderai également à travers les aspects les plus importants de l'histoire de l'Afrique précoloniale et respecterai votre temps en commençant et en terminant les cours à l'heure, et en expliquant clairement la pertinence de tous les devoirs. Je vous ferai des commentaires sur vos travaux écrits dans un délai raisonnable. En tant qu'étudiante, étudiant inscrit-e à ce cours, je m'attends à ce que vous terminiez tous vos devoirs de lecture avant le début de chaque séance. De plus, il est attendu de vous que vous contribuez à la promotion d'un environnement d'apprentissage productif en vous abstenant de comportements perturbateurs tels que texter, converser, étudier pour d'autres cours, regarder des vidéos sur votre ordinateur, mettre à jour votre statut Facebook, dormir ou toute autre chose qui pourrait distraire le cours. Les étudiantes, étudiants qui persistent dans de tels comportements pourront être invités à quitter la classe et seront considérés comme absents. Une fois en classe, éteignez votre téléphone portable ou mettez-le en mode vibration, silencieux ou inactif. De plus, vous ne devez utiliser votre ordinateur portable ou tablette que pour les activités en lien avec le cours. Le professeur se réserve le droit de demander à tout étudiante, étudiant d'éteindre son ordinateur portable ou sa tablette si celui-ci est utilisé comme outil pour des activités sans aucun lien avec le cours.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – Règlements pédagogiques. Si pour une raison valable, vous ne pouvez pas envoyer votre travail à temps, veuillez en informer le professeur. Par ailleurs, un travail qui n'est pas remis selon les modalités exigées pourra être refusé par le professeur, et les pénalités pour les retards pourront s'appliquer dans un tel cas.

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la politique no 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait soit à la 12e semaine, soit à la 13e semaine du trimestre (du 28 mars au 09 avril 2022, vous recevrez un courriel de la Faculté). Les étudiantes, les étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca) ou encore via le portail étudiant d'UQAM Mobile à l'aide d'un téléphone intelligent ou d'une tablette. **L'évaluation aura lieu le 06 avril 2022**.

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Les étudiantes, étudiants sont invités à lire l'un des trois ouvrages suivants et d'en faire un compte-rendu critique de lecture.

- ◊ Ba konaré, Adama. 2009. Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy. Paris : La Découverte
- ◊ Coquery-Vidrovitch, Catherine. 2011. Petite histoire de l'Afrique: l'Afrique au sud du Sahara de la préhistoire à nos jours. Paris : La Découverte.
- ◊ Iliffe, John. 2009 [1997]. Les Africains : Histoire d'un continent. Flammarion : 2009.
- ◊ Lovejoy, Paul. 2017. Une histoire de l'esclavage en Afrique: Mutations et transformations. Paris : Khartala.
- ◊ Niane, Djibril Tamsir. 2000. Soundjata ou l'épopée mandingue. Paris : Présence Africaine.
- ◊ Klein, Martin. 2021. Esclavage et pouvoir colonial en Afrique occidentale française. Paris: Karthala.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

- ◊ Cooper, Frederick. 2008. L'Afrique depuis 1940. Paris : Payot.
- ◊ Coquery-Vidrovitch, Catherine et Moniot, Henri. 2005. L'Afrique Noire de 1800 à nos jours. Paris : PUF.
- ◊ Coquery-Vidrovitch, Catherine. 2018. Les Routes de l'esclavage. Paris : Albin Michel/Arte.
- ◊ Lovejoy, Paul. 2016. Jihad in West Africa during the Age of Revolutions. Athens: Ohio University Press.
- ◊ Stilwell, Sean. 2014. Slavery and Slaving in African History. Cambridge: Cambridge University Press.
- ◊ Unesco (Collectif). 1980-1999. Histoire générale de l'Afrique. Paris : Unesco.
- ◊ Vansina, Jan. 1961. De la tradition orale. Essai de méthode historique. Tervuren : Musée Royal de l'Afrique Centrale.
- ◊ Fauvelle, François-Xavier. 2014. Le rhinocéros d'or: histoires du Moyen Âge africain. Paris : Gallimard.
- ◊ Coquery-Vidrovitch, Catherine, et Messner, Éric. 2013. Être esclave: Afrique-Amériques, XVe-XIXe siècle. Paris : La découverte.

8 RÉFÉRENCES

8.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFO SPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un Guide pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce Guide est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce Guide veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.
Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
  - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant **(ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026) :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES *(pour les étudiant.e.s en enseignement)*

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Maîtrise	
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;	Maîtrise	
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ; - Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ; - Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.	Maîtrise	

Lors d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne, le personnel enseignant peut décider, selon le cas, de procéder à l'enregistrement audio ou audiovisuel du cours ou de l'activité d'enseignement. Le personnel enseignant peut partager l'enregistrement uniquement à son groupe-cours.

En cas d'enregistrement, l'étudiante, l'étudiant sera informé au début de la séance.

Il est de la responsabilité de l'étudiante, de l'étudiant de désactiver son microphone et/ou sa caméra s'il ne souhaite pas être enregistré.

À défaut de désactiver son microphone et/ou sa caméra, l'étudiante, l'étudiant, consent à l'enregistrement audio ou audiovisuel, à la conservation, à la rediffusion et à l'utilisation de l'enregistrement de son nom, de sa voix et de son image dans le cadre du cours ou de l'activité en ligne. L'étudiante, l'étudiant reconnaît ne détenir aucun droit dans l'enregistrement.

Sauf avec l'autorisation expresse écrite du personnel enseignant, l'étudiante, l'étudiant reconnaît qu'il est interdit de reproduire, d'enregistrer, de publier, de diffuser, de communiquer ou de partager, par quelque moyen que ce soit, tout ou partie de l'enregistrement d'un cours ou d'une activité d'enseignement en ligne de même que tout matériel pédagogique s'y rattachant.

Une étudiante, un étudiant qui contrevient à ce qui précède s'expose aux sanctions prévues dans les règlements et politiques de l'UQAM ou à tout recours légal, notamment en vertu de la Loi sur le droit d'auteur.